



## DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du Mercredi 31 janvier 2007

Date de la convocation 24 janvier 2007	Heure de la séance 18 heures	Lieu de la séance Salle du Parc à la Communauté de Communes du Clermontois
<p><b>Présents :</b></p> <p>M. Bernard SOTO, Président de la séance  M. Jean Noël SATGER, Aspiran  M. Jean Pierre CAUCANAS, Brignac  M. Francis GAIRAUD, M. Alain MATHIEU, Cabrières  M. Claude REVEL, Canet  Mme Maryse FABRE, M. Xavier GARCIA, Canet  M. Jean Claude LACROIX, Mme Berthe BARRE, Ceyras  M. Alain CAZORLA, M. G.GARROFE, Clermont l'Hérault  M. Bernard FABREGUETTES, Clermont l'Hérault  M. René GALTIER, M. Gérard SAEZ, Clermont l'Hérault  M. Didier BOUDET, Clermont l'Hérault  Mme Colette TOUILLIER, Clermont l'Hérault  Mme Michèle BONNAL, Clermont L'Hérault  M. Alain BASCOUL, Clermont l'Hérault  M. Olivier BRUN, Fontès  Mme Christiane MIRET, Fontès  M. André RUAS, Lieuran Cabrières  M. Daniel VIALA, Pierre OLLIER, Mérifons  M. François LIEB, M. Jean Louis LACROIX, Nébian  M. Guilhem DARDE, Mme Noëlle GROS, Octon  M. Robert .ARNOU, Jean Jacques LEBREAU, Paulhan  M Abel AUBERT, M. Claude GIL, Paulhan  M. C. BILHAC, M. J. AZAM, M. J. MONTAGNE, Péret  Mme Chantal FONT, M. Jean COSTES, Salasc  M. Gérard VALENTINI, Valmascle  M. Nicolas MIGNANI, Villeneuveville  M. Bernard KHON, Villeneuveville</p>		<p><b>Procuration :</b></p> <p>M. Jean FRADIN à M. Sylvain MALBEC  M. Philippe LUGAGNE DELPON à M. Jean COSTES  M. Jean Luc BIROUSTE à M. Claude GIL</p>

**Objet : Marché d'assurance - Avenant n°1 au lot n°2 « Responsabilités civiles » - SMACL.**

Monsieur BILHAC indique au conseil communautaire que dans le cadre du transfert de compétence petite enfance – jeunesse, et conformément à la réglementation imposée par le code de la famille et de l'aide sociale il convient d'insérer une clause spécifique « responsabilité actions sanitaires et sociales » destinée à couvrir notamment les activités des assistantes maternelles pour les crèches familiales.

Il ajoute que cet avenant n°1 passé avec la SMACL, n'a aucune incidence financière sur le montant du marché.

Monsieur le Président soumet le rapport au vote.

Le Conseil Communautaire ouï l'exposé de Monsieur BILHAC, et après en avoir délibéré,

**A L'UNANIMITE**

**APPROUVE** le projet d'avenant n°1 au marché d'assurance lot 2 « **Responsabilités civiles** » passé avec la SMACL

**AUTORISE** Monsieur le Président à signer tous actes et pièces relatifs à cette affaire.

Pour extrait conforme,  
Le Président de la  
Communauté de Communes

Bernard SOTO